

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 41

Artikel: Correspondance par ballon : (de la Tour Eiffel)
Autor: Lechiche
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191249>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cette pièce a pour titre : *Les Commandements du boulanger.*

Jeune homme, quand tu désireras
D'être boulanger simplement,
Lorsque patron tu deviendras,
Ecoute mes commandements :

De bonne heure tu te lèveras,
Tous les matins pareillement,
Tes garçons tu réveilleras,
Pour qu'ils descendent promptement.
L'ouvrage tu prépareras,
Donnant tes ordres poliment.
C'est ainsi que tu donneras
Le bon exemple évidemment.
Peut-être l'on t'obéira
Et respectera mêmement.

Tes ouvriers seconderas
Dans leur travail habilement,
Toi-même ton four dégarniras
Et le feras adroitement,
Ou des échardes attraperas,
Du métier, c'est un agrément.

Ton four, toi seul le chaufferas
Pour qu'il soit chaud également.
La braise aussi tu tireras
Sans en laisser aucunement,
La croûte alors du pain sera
Très propre incontestablement.

La pâte tu façonneras
Pour le goût de tous tes clients.
Toi-même tu enfourneras
Tes fournées indistinctement.
Dans l'été tu étoufferas
De chaleur et d'engorgement ;
La poussière te suffoquera
Sans qu'on te plaigne nullement.

Dans la ville tu porteras
A chacun indistinctement,
Le pain que tu fabriqueras,
Quel qu'en soit le commandement.
A l'heure tu arriveras
Sans tarder d'un petit moment,
Ou des sottises tu auras
De ceux qui seront mécontents.

Des étrennes tu donneras
Aux domestiques grandement
Ou ton pain jamais ne sera
Gouté très favorablement,
La pratique te quittera
Pour toujours, infailliblement.

Quand ton garçon se grisera
Qu'il rentre ou non au logement,
Le soir, le levain tu feras ;
Le lendemain, probablement
Encore, au pétrin te mettras,
C'est l'habitude maintenant,
Ou de garçon tu changeras
Tous les huit jours et plus souvent.
A cela te conformeras,
C'est la loi, malheureusement,
Que ton ouvrier te fera,
Aux autres maîtres également.

A certains jours tu monteras
L'après-midi, c'est le moment,
A ta farinière videras
Ta farine très proprement ;
L'hiver cela t'échauffera
Si tu te donnes du mouvement,
Ou sinon tu attraperas
De suite un refroidissement,
Et un bon rhume s'ensuivra
Pour six semaines seulement.

De ta maison peu sortiras,
Ou s'il le faut expressément.
Tu peux dire que tu seras
L'esclave du monde en tout temps.
Jamais tu ne t'enrichiras,
Tu vivras très modestement,
Tout juste tu t'entretiendras
Et élèveras tes enfants.

Enfin ! un jour tu succomberas
De fatigue et d'épuisement,
Par devoir on procèdera
De suite à ton enterrement.
Sache qu'on te conservera
Dans ta maison le moins longtemps.
Tes frères on invitera
Pour t'accompagner noblement.
Point de discours on ne fera,
On t'enterra simplement.
A ta mémoire, l'on boira,
On fraternisera gaiement.
C'est ainsi qu'on te pleurera
Mon pauvre ami, assurément.
Pour toujours, chacun t'oubliera,
Voilà ta destinée, vraiment.

J'ai décrit tous les embarras
Du métier très exactement.
Pauvre mitron ! qui te plaindra ?
Si personne ne te défend,
Sois sûr qu'en moi tu trouveras
Toujours un ami excellent.

JACQUEMIN-MOLLEZ,
Ancien boulanger à Reims (1870).

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que l'idée de remettre à la mode l'ancien costume vaudois, si charmant dans sa simplicité, et dont nous avons entretenu nos lecteurs à diverses fois, a fait son petit chemin. Une Société est en train de se former dans ce but, et son comité d'initiative vient de publier une petite brochure dont nous reproduisons ci-après le texte, et qui donnera un aperçu des bases sur lesquelles cette Société sera constituée, ainsi que de la manière dont elle se propose d'exercer son action.

SOCIÉTÉ POPULAIRE du costume vaudois.

La société qui se fonde sous ce nom a pour objet de ramener dans le pays l'usage du costume vaudois. Elle poursuit ainsi un triple but : but patriotique d'abord, car le port de notre ancien et élégant costume national ajoutera une beauté à toutes celles de notre canton, accentuera son individualité, rehaussera son cachet aux yeux de ses habitants et à ceux des étrangers. Il ne pourra que renforcer l'attrait que ressentent pour lui ces derniers, qui se trouveront doublé attirés chez nous par ce nouvel élément de simplicité, de pittoresque et de couleur locale.

But d'économie ensuite, car il est incontestable que les modes des villes, changeant perpétuellement, sont beaucoup plus coûteuses que le costume vaudois. Et tandis que les premières, ruineuses et impossibles à suivre, sont ridicules quand elles sont retardées,

notre vieux costume national est toujours nouveau dans sa fraîcheur et son élégante simplicité.

But pratique enfin ; personne, en effet, ne pourrait nier que pour tous les travaux de la campagne le port du costume (en usage encore chez bien des vigneron) est mille fois plus aisé que les plumes volantes et tous les falbalas exigés par la mode d'aujourd'hui.

Patriotisme, économie, sens artistique et pratique, voilà les arguments que nous invoquons en faveur de notre cause et qui, nous en sommes certains, engageront tout bon Vaudois ou ami de notre canton à faire partie de la nouvelle Société et à lutter énergiquement avec nous pour réintégrer dans notre pays l'usage de notre ancien costume vaudois.

Moyens à employer pour arriver à notre but.

1^o Le comité de la Société s'abouchera avec les diverses Sociétés de danse et de jeunesse du canton, afin d'introduire le port obligatoire du costume dans les diverses fêtes et bals publics qui se donnent chaque année dans le canton.

2^o Des prix et récompenses de diverses natures seront décernés aux jeunes gens et aux jeunes filles qui porteront le mieux et le plus fidèlement le costume vaudois et auront le plus travaillé en sa faveur, soit par l'exemple, soit par l'adhésion d'un grand nombre de signatures à la Société.

En 1890, à une époque à fixer ultérieurement, il sera procédé à une assemblée générale des membres de la Société, assemblée dans laquelle on élira un comité définitif et l'on élaborera les statuts.

La cotisation actuelle d'une année que doit payer chaque sociétaire, immédiatement après avoir reçu sa carte, est fixée à 50 centimes.

Le comité d'initiative est composé de :
MM.V. de Mestral-Combremont, Président,
A. Galland, banquier, Caissier
. Secrétaire

Il paraîtra sous peu un almanach illustré, spécialement rédigé par le comité, dans lequel figureront des patrons et des conseils pour la confection des costumes ; des dessins exacts des divers costumes des montagnes et de la plaine, leur historique, etc. ; de vieilles chansons vaudoises en patois et en français, enfin ce qu'on pourra recueillir en fait de données exactes sur les anciennes danses du pays.

Les personnes qui désireraient faire partie de la Société sont priées d'envoyer le montant de la cotisation annuelle à M. Galland, banquier, à Lausanne.

Elles recevront immédiatement, en échange, leur carte de sociétaire, accompagnée des statuts. — La cotisation (50 cent.) peut être envoyée en timbres-postes.

Correspondance par ballon.

(*De la Tour Eiffel.*)

Les personnes qui ont visité la tour Eiffel savent qu'on vend là-haut de

petits ballons et des cartes correspondances destinées aux communications aériennes. Au bas de ces cartes, ornées d'une vignette représentant la tour, on lit cette note imprimée :

Prière à la personne qui trouvera cette carte d'indiquer la date, l'heure et le lieu où elle aura été recueillie, et de l'expédier à l'adresse ci-contre par le plus proche bureau de poste.

Le visiteur écrit sa correspondance, attache au ballon la carte munie d'un cillet, et lance le tout dans les airs.

Un jeune homme de Lausanne se trouvant dernièrement sur la tour Eiffel, envoyait ainsi, à ses parents, la carte correspondance suivante :

Mes chers parents,

De cette terre hospitalière de France, et sur la tour Eiffel, au moyen d'un ballon, je vous envoie mes baisers affectueux.

La personne obligeante qui trouvera cette carte, et que je remercie d'avance, voudra bien la remettre à la poste au lieu où elle aura atterri.

Votre fils, CHARLES.

La carte était adressée à M. S. Golay, Montbenon, Lausanne, qui vient de la recevoir accompagnée de la lettre suivante, émanant de M. Léon Lechiche, viticulteur et propriétaire du clos des Iles, à Auxerre (France) :

Auxerre, le 6 octobre 1889.

Monsieur Golay,

Etant à la chasse ce jour sur la commune de Chitry, j'ai trouvé la carte incluse que je m'empresse de vous retourner.

Chitry est une commune du département de l'Yonne, située à 14 kilomètres d'Auxerre.

Recevez, je vous prie, monsieur, mes salutations empressées.

LECHICHE.

Voilà certainement une attention fort aimable de la part de M. Lechiche.

Yon que n'ein vao pas démarâ.

On valet que s'étai einmoratsi de 'na felietta que lài pliésai, s'étai met à la frequentâ po dè bon. L'avai déemandâ l'eintrâie dè la maison et ne démandâvè pas mi que dè férè babelhi lo ministrè, coumeint on desai lè z'autro iadzo, dão temps iò lo prédzo coumeincivè pè : Il y a promesses de mariage entre Jean-Pierre-Daniel X, d'une part et Françoise-Jaqueline dite Gritton Y, d'autre part, et que cein sè desai trai iadzo, trai demeindzès dè fila.

Ora, porquiè trai iadzo ? Etai-te po que cein aulè coumeint dein 'na mise de vatsès, aô bin on autre misa, iò quand nion ne met perein, faut criâ trai iadzo devant dè bailli l'échute. L'est veré que cé nombro trai a adé z'ao z'u étai prao à la mouda po bin

dai z'affrèrs : Faut senâ trai iadzo po lo prédzo ; lo Grand Conset fâ trai débats po lè lois que fabréquè ; on fâ trai tsaudès quand on écão à l'écliyi ; on avertit trai mài d'avanço po bailli son condzi ; dein lè banquets on criè trai iadzo « hourra » quand on portè 'na santé ; quand on va pè la cava, à Lavaux, l'est po bâirè trai verro, mân on pâo redrobiâ ; tant qu'à trai fut bon ! s'on oût soveint derè à clliaô que sont eimbâtâ dè derè et dè férè soveint la méma tsouza.

L'est don trai iadzo que faillâ liairè lè z'anoncès quand on sè volliavè mettrè la corda ào cou. Lo second iadzo, c'étai la balla demeindze et lè semécès. Ora, on a tot cein tsandzi ; on ne fâ qu'allietâ clliaô z'anoncès devant la maison dè coumouna, à coté dai misès dè bou et dai décrets, et tot est de.

Stu valottet, que couennâvè tsi sa gaupa, avâi don einviâ dè férè lo grand chaut et dè sè mariâ. Ora ne sé pas se lo père dè la lurena étai tarâ, se l'avâi mé dè dettès que dè créancès ào bin cein que y'avâi ; mân tantia que lo père dão valet ne vollie pas ourè parlâ dè cé mariadzo quand lo moment fut quie et que fe totè lè z'herbès de la St-Djan po mettrè dein la tête à son valet dè battre à frâi et dè laissi la donzalla. Ma énutilo ! lo bougro dè bouébo ne vollie pas ein démoodrè et finit pè derè à son père :

— Vâi-tou, père, cein ne sai dè rein dè mè gravâ dè la mariâ ; la vu, et petout que dè la laissi, y'améré mi que lo diablio la preigniè.

Il est fort probable que le *Théâtre de Lausanne* restera fermé pendant une grande partie de l'hiver. Messieurs de Genève entendent garder entièrement pour eux la troupe d'opéra dirigée par M. Dauphin. Il paraît, qu'habitués au climat généreux et doux de Genève, où la bise ne souffle jamais, les artistes s'enrhument à la température sibérienne de Lausanne. Peut-être la trouveront-ils moins rude si le théâtre de la grande cité genevoise vient à subir quelque chômage, comme cela s'est vu déjà. La série de représentations données sur notre scène l'année dernière a produit, quoiqu'on en dise, un appoint notable dans les ressources restreintes du directeur.

Nous retrouvons dans le personnel de la troupe de M. Dauphin de nombreux artistes avec lesquels nous avons fait bonne connaissance les années précédentes, tels que Messieurs Bellordre, 1^{er} ténor léger, Cazeneuve, 2^{me} ténor, Duchesne, Dauphin, 1^{re} basse, et Mme Pyrard.

Mme Victoria Hervey, 1^{re} chanteuse légère en tous genres, remplace, cette année, Mme Arnaud. — La troupe d'opérette a débuté, le 4 octobre, par la *Fille de Mme Angot*.

Mot de la charade de samedi :

— *Vilage.* — Ont deviné, MM. Jeannod, Montreux ; — Jolliet, Bulle ; — Café du Nord, Nyon ; — Delessert, Vuiflens ; — Arthur Chappuis, Cuarnens ; — Orange, Genève ; — Dunoyer, Cressier ; — Rouiller, Yverdon ; — L. Bersier, Payerne ; — Isabel Urfer, Eysins ; — S. Pascal, Lausanne. — La prime est échue à M. Dunoyer, à Cressier sur Morat. — Nous rappelons que nous ne faisons mention que des réponses des abonnés.

Problème.

Le nom d'un homme célèbre se compose de 6 lettres dont la somme est de 76, si nous admettons que chacune des lettres de l'alphabet a une valeur égale au nombre qui correspond à son rang. (C'est-à-dire que a égale 1, b égale 2, c égale 3, etc.).

Le nombre de la 2^{me} lettre du nom cherché est 3 fois, et celui de la 4^{me}, 4 fois plus grand que celui de la dernière. La 3^{me} lettre vaut 1 et la 5^{me} 2 de moins que la première. Quel est le nom de cet homme célèbre.

Prime : un objet utile.

Faute de place, nous renvoyons à samedi prochain la suite de nos articles sur l'exposition.

L. MONNET.

Papeterie Monnet

Lausanne.

Agendas de bureau et calendriers pour 1889.

Recueil des articles de la *Gazette de Lausanne* sur la *Fête des Vignerons*. Envoi franco contre 75 cent. en timbre-poste.

Vues photographiques des principaux ballets de la *Fête des Vignerons*. Prix, 1 fr. 50 pièce

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes. Encassement de coupons. Recouvrements.

J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. 24,75. — Communes fribourgeoises 3 % à fr. 49,50. — Canton de Genève 3 % à fr. 101,25. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 79. — Barri, à fr. 74,50. — Barletta, à fr. 39. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à fr. 24,25.

Ch. BORNAND, Success. de J. Guilloud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

En vente à la librairie A. G. Berthoud,
à Neuchâtel.

Le **Conservateur Suisse**, ou recueil complet des Etrennes helvétiques, 2^{me} édition, conforme à l'édition originale, augmentée de notes. — Lausanne, 1885-1888. — 14 volumes in-18. Exemplaire neuf, non coupé, prix fr. 30

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.